

RÈGLEMENT DE COURSE 5 – 10 KM de SAINT- LEU

1. Organisation générale

L'Athlétisme Club Olympique de Saint-Leu (N°449745322) organise « **Les 5-10km de SAINT LEU** » **le vendredi 15 août 2025**. La municipalité de Saint-Leu accompagne cet événement.

Organisateur référent : Jean-Louis PRIANON

1.1 les épreuves

2 formats de course :

- **5km** : l'horaire de départ de la course est fixé à **15h** sur le pont et l'arrivée est dans le stade de football du centre-ville de Saint-Leu. Le nombre maximal de participants est fixé à 450.
- **10 km** : l'horaire de départ de la course est fixé à **16h15** devant la mairie de Saint-Leu et l'arrivée est dans le stade de football du centre-ville de Saint-Leu. Le nombre maximal de participants est fixé à 450.

1.2 conditions de participation

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFA et aux non licenciés, des catégories **minimes** (5km uniquement) **à masters** féminines et masculines.

Les courses sont également ouvertes aux personnes porteuses de handicap ayant une licence des ligues et comités Handisport et Sport Adapté et ayant la capacité de

- parcourir 5 km en moins de 45 min
- parcourir 10 km en moins de 1h15 min.

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur www.acosl.re accompagnée :

- pour les licenciés : une des licences ci-dessous en cours de validité à la date de la manifestation :
 - licence FFA (athlé compétition, athlé running)
 - licence Fédération Française de Sport Adapté (FFSA)
 - licence Fédération Française Handisport (FFH)
 - toutes autres licences pour la saison en cours si elles mentionnent spécifiquement la notion de non contre-indication de « l'athlétisme » ou de « la course à pied » en compétition
- pour les non licenciés
 - majeurs : un « Parcours Prévention Santé » délivré sur le site de la FFA de moins de 3 mois (attestation + code)
 - mineurs : un « Parcours Prévention Santé » mineur délivré sur le site de la FFA de moins de 3 mois (attestation + code) + une autorisation signée d'un responsable légal (avec photocopie d'une pièce d'identité).

Attention le certificat médical d'un médecin n'est plus recevable. L'inscription sera jugée ferme et définitive uniquement après validation par les organisateurs. Inscriptions limitées. Fin des inscriptions en ligne le **12 août 2025 à 12h**.

1.3 tarifs d'inscriptions

Les frais d'inscription sont définis par l'organisateur. C'est gratuit pour les personnes porteuses de handicap ayant une licence des ligues et comités Handisport et Sport Adapté.

5km = 10€ 10km = 17€

L'inscription donne droit à des prestations de ravitaillement autour de la course et à un cadeau choisi par les organisateurs.

1.4 remboursement

Aucun remboursement d'inscription ne pourra s'effectuer. Cependant, le remplacement par un autre coureur est possible dans le respect des conditions de participation et sous réserve d'acceptation de l'organisation.

En cas d'annulation de la course pour cas de force majeure ou intempérie, aucun remboursement ne pourra être demandé. Les inscriptions donneront droit éventuellement et sur demande à un report pour une inscription à une future course de l'ACOSL.

En cas d'absence de licence valide, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'inscription du participant sans remboursement.

1.5 retrait des dossards

La distribution des dossards s'effectuera le jour de la course, le vendredi 15 aout 2025 de 11h à 15h, au stade de foot de Saint-Leu, sur présentation d'une pièce d'identité, d'une licence conforme ou d'un PPS.

1.6 recompenses

Le classement sera établi de la façon suivante : par course et pour toutes les catégories, il y aura un classement commun licencié et non licencié. Seront récompensés :

- les 3 premiers de chaque catégorie FFA femmes, licenciées et non licenciées confondues
- les 3 premiers de chaque catégorie FFA hommes, licenciés et non licenciés confondus
- les coureurs handi sport seront tous récompensés

1.7 réclamations

Toute réclamation :

- sur le déroulement de l'épreuve se fera dans les 15 minutes après l'arrivée du dernier coureur
- sur le classement de l'épreuve se fera dans les 15 minutes après l'affichage des résultats
- aucune réclamation ne sera acceptée pendant la remise des trophées qui se déroulera à partir de 30 minutes après le dernier arrivant.

2. Les parcours

Les concurrents doivent courir du côté droit de la chaussée dans le sens de la circulation. La circulation est fermée aux véhicules à moteur (sauf ceux de l'organisation) ainsi qu'aux accompagnateurs de coureur.

Un poste de ravitaillement est prévu à mi parcours (10km) et à l'arrivée (5-10km).

Pour le 5 km, départ sur le pont il y a 1 tour complet à réaliser + retour au stade.

Pour le 10km, départ devant la mairie de St Leu, il y a 3 tours à réaliser + retour sur le stade.

Tous les coureurs devront porter le dossard fourni par l'organisation et il devra être visible devant

et à tout moment du parcours. Pour être pointé et chronométré, le passage sur le ligne de départ et d'arrivée est obligatoire.

3. Secours et Assurance

Les postes de secours seront situés au niveau du stade de St-Leu. L'équipe médicale recrutée pour l'évènement par l'organisation à tout pouvoir pour juger de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre son effort. Aucun recours n'est possible, le concurrent sera mis «hors-course » immédiatement.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ont souscrit un contrat de responsabilité civile. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité. Il est recommandé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance dus à un mauvais état de santé, accident provoqué par le non-respect du présent règlement, du code de la route et des consignes des organisateurs.

4. Droit à l'image

Durant la course, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa présentation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. J'autorise expressément la mairie de Saint-Leu à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'évènement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion du kilomètre vertical de Saint-Leu sur tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...) pour la durée de 20 ans dans le monde entier.

4.1 CNIL

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale au Correspondant informatique et Liberté – Département La Réunion en joignant une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celles-ci répondent à une obligation légale.

Organisateur : ACOSL

Directeur de course : Jean-Louis PRIANON : 06 92 04 55 26 assisté par Guilhem LALANDE

Fait à Saint-Leu, le 12/05/2025

Bougez avec ACOSL ! Le club d'athlétisme de Saint-Leu